

Les pouvoirs de police du maire : administrative et spéciales

OBJECTIFS

Appréhender les contours de certains pouvoirs de polices spécifiques.

Être en mesure de prendre les bonnes décisions.

Sécuriser la responsabilité des élus en matière de pouvoirs de police.

PROGRAMME

La police administrative - Définition et caractéristiques :

Définition, distinction police administrative et police judiciaire et caractéristiques de la mesure de police administrative. Le caractère exécutoire des arrêtés de police. Le contrôle de légalité. Le non-respect des mesures de police et la forme des mesures de police spécifiques.

Les procédures à la disposition du maire concernant les immeubles négligés ou abandonnés par leurs propriétaires :

Les mesures, les actes, l'empiètement sur le domaine public, mise en sécurité des immeubles, terrains en friche, biens vacants, véhicules stockés...

Les régimes juridiques relatifs aux animaux : La maltraitance animale. Les chiens présentant un danger pour la sécurité publique : les chiens dangereux, le permis de détention, les conditions de circulation, les chiens mordeurs, nuisances sonores, divagation des animaux sauvages et domestiques, le service public de fourrière communale...

MODALITES

Durée : 1 journée (7 heures)

Mode : Présentiel

Effectif maximum : 15 participants

Prérequis : Aucun

Méthode : Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants.

Public : Elus communaux et intercommunaux

Code Mon Compte élu : ELU0110

